



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT Les Loustics Service périscolaire & centre de loisirs 2026-2027

Pour que l'inscription de votre enfant soit complète, merci de compléter :

- L'ensemble des documents de l'enveloppe reçu par votre aîné, si c'est un renouvellement d'inscription
- L'ensemble des documents reçu par mail, téléchargé sur le site de la mairie ou retiré en mairie, si c'est une première inscription

**La signature de la fiche inscription
vaut pour acceptation du règlement de fonctionnement des Loustics**

Pour tous renseignements, nous sommes joignables :

- Par téléphone au **02.41.70.40.43**
- Ou au **07.68.83.62.22**
- Ou par mail à l'adresse suivante : **loustics.begrolles@gmail.com**

Vous pouvez également trouver des informations sur le site de la Mairie de Bérolles-en-Mauges, le portail famille des Loustics et l'application Intramuros (pour les divers événements).

SOMMAIRE

<i>Présentation générale</i>	3
<i>Inscription</i>	3
<i>L'accueil périscolaire</i>	4
<i>Le mercredi</i>	5
<i>L'accueil de loisirs</i>	6
<i>Fonctionnement commun aux différents services</i>	8
<i>Facturation</i>	8
<i>Tarifs</i>	9/10
<i>Déclaration fiscale et aides exceptionnelles</i>	10
<i>Nos partenaires</i>	10
<i>Protection des données</i>	10

Présentation générale

L'accueil « Les Loustics » est un service municipal de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Elle est le gestionnaire de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs.

Situé au 12 bis rue des Landes à Bégrolles-en-Mauges, ces services fonctionnent conformément aux réglementations en vigueur, et au règlement de fonctionnement ci-après.

Inscription

- **Pour les familles déjà utilisatrices du service**

Les documents sont distribués sous enveloppe par la direction à l'école aux aînés de famille: vérifier les informations pré-remplies puis les retourner avant la date indiquée (une partie des documents sont communs avec le restaurant scolaire).

- **Pour les nouvelles familles**

Le dossier d'inscription est envoyé par le directeur de l'école par mail, à télécharger sur le site de la commune de Bégrolles-en-Mauges ou à récupérer en Mairie.

Le retour des documents se fait auprès de la Mairie de Bégrolles-en-Mauges mi-juin au plus tard.

Une visite avec l'enfant ou les enfants de la structure est possible sur demande auprès de la directrice des Loustics, et, ensuite un rendez-vous sera proposé pour répondre à vos questions.

Conditions d'accès	Enfants de 2 ans ½ à 11 ans fréquentant les écoles maternelles et primaires de Bégrolles-en-Mauges			
Horaires	les jours d'école de 7h à 8h30 puis de 16h30 à 19h			
Inscriptions & désinscriptions	Familles avec planning régulier sur l'année	A effectuer par les parents sur le portail famille des Loustics pour l'année scolaire ou au fur et à mesure DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR SEPTEMBRE 2026 : 21 AOÛT 2026		
	Familles avec planning à la semaine	A effectuer au plus tard le jeudi précédent la semaine d'accueil		
Modifications de planning	Toute modification de planning devra être signalée en priorité sur le portail ou :	d'un message sur le répondeur téléphonique au 02.41.70.40.43	ou d'un SMS au 07.68.83.62.22	ou d'un mail à l'adresse suivante : loustics.begrolles@gmail.com
Délais d'annulation 48 heures minimum	Pour le lundi	au plus tard le jeudi précédent		
	Pour le mardi	au plus tard le vendredi précédent		
	Pour le jeudi	au plus tard le lundi précédent		
	Pour le vendredi	au plus tard le mardi précédent		

Les délais d'annulation permettent à la direction d'anticiper les besoins en personnel. **Il est demandé aux parents d'informer la structure si un enfant doit participer à des séances d'APC** (si cela engendre une annulation ou une arrivée décalée), **en cas de non annulation sur le portail des Loustics ou par mail, le créneau réservé sera facturé.**

Si vous prévenez à moins de 48 heures, une **demi-heure** sera facturée si ce délai n'est pas respecté (évaluation des charges, de personnel notamment).

Toute absence non justifiée par un certificat médical ou une attestation sur l'honneur donnée avant le 5 du mois suivant, entraînera **une facturation complète du créneau réservé** (évaluation des charges, de personnel notamment).



Le créneau réservé sera **entièrement facturé** en cas d'annulation non signalée ou non justifiée.

- **Sécurité**

Étant responsable de chaque enfant inscrit sur son planning journalier, la direction se doit d'être prévenue de chaque changement, ceci pour la sécurité de vos enfants (APC, changement de planning...).

- **Aide aux devoirs**

Une salle au calme est mise à disposition des enfants. Les lundis et vendredis soir, ils sont en autonomie sous la surveillance des animateurs et les mardis et jeudis soir un animateur propose l'accompagnement aux devoirs. Cela ne sera en aucun cas une obligation pour les enfants.

L'accueil du mercredi est considéré administrativement comme de l'accueil périscolaire mais son fonctionnement se rapproche de celui de l'accueil de loisirs.

Les sorties en milieu de créneau pour la pratique sportive ou autre activité sont impossibles. Ceci dans le but de respecter le rythme des enfants et garantir la qualité de l'accueil et la sécurité de chacun en limitant les entrées et sorties à heures différentes.

Conditions d'accès	Enfants de 3 ans révolus à 11 ans scolarisés sur la commune ou non Exception possible pour les enfants de moins de 3 ans déjà scolarisés			
Horaires	Péricentre matin		7h – 9h	
	Matin		9h - 12h30	
	Repas		12h30 – 13h30	
	Après-Midi		13h30 – 17h	
	Péricentre soir		17h – 19h	
	Pour les enfants ne mangeant pas aux Loustics, il est possible de venir les chercher entre 11h45 et 12h30 MAXIMUM.			
Inscriptions & désinscriptions	Familles avec planning régulier sur l'année	Faire une inscription date à date sur le portail famille (au même titre que celui de l'accueil périscolaire) pour toute l'année. Pensez à faire les changements nécessaires sur le même support et réserver le péricentre.		
	Familles avec planning irrégulier	Faire les inscriptions sur le portail au fur et à mesure des semaines en respectant les délais.		
Modifications de planning	Toute modification de planning hors délai devra être signalée en priorité sur le portail ou :	d'un message sur le répondeur téléphonique au 02.41.70.40.43	ou d'un SMS au 07.68.83.62.22	ou d'un mail à l'adresse suivante : loustics.begrolles@gmail.com
Délais d'annulation	Pour le mercredi	au plus tard le vendredi précédent		

L'inscription à la demi-journée est possible sauf si l'activité nécessite une inscription à la journée. Lorsque c'est le cas, cette précision est faite sur le projet d'animation et la direction le précisera par mail en amont.



L'inscription des enfants incombe aux parents / tuteurs légaux.

Sans inscription préalable, la direction se donne le droit de refuser le(s) enfant(s), également en dernière minute si l'effectif le permet.

Le projet d'animation vous sera adressé par mail avant chaque période, mis à disposition sur le portail famille et l'application Intramuros. Il peut être modifié en fonction de la météo, des conditions sanitaires ou du nombre d'enfants présents.

Conditions d'accès	Enfants de 3 ans révolus à 11 ans et de 11 ans à 13 ans habitant la commune de Bégrolles-en-Mauges ou hors commune (sans surcoût) Exception possible pour les enfants de moins de 3 ans déjà scolarisés			
Horaires	Péricentre matin (sur inscription)	7h – 9h		
	Matin	9h – 12h		
	Repas	12h – 13h30		
	Après-midi	13h30 – 17h		
	Péricentre soir (sur inscription)	17h – 18h30		
Inscriptions & désinscriptions	<p>Inscription et désinscription sur le portail pendant la période d'inscription. Annulation impossible après la date butoir d'inscription sauf le péricentre reste modifiable.</p> <p>Ajout possible, si places restantes. Pensez à faire vos réservations pour le péricentre.</p>			
Modifications de planning	Toute modification de planning hors délai devra être signalée par le biais :	d'un message sur le répondeur téléphonique au 02.41.70.40.43	ou d'un SMS au 07.68.83.62.22	ou d'un mail à l'adresse suivante : <u>loustics.begrolles@gmail.com</u>



Sur demande signifie que l'accueil ouvre à l'heure où les premiers sont inscrits. Sans inscriptions de votre part, vous pouvez vous retrouver face à une porte close le matin.

- Vous pouvez inscrire vos enfants **à la demi-journée**, sauf si l'activité nécessite la journée **entière**. Si c'est le cas, cela sera précisé sur le projet d'animation et le bon d'inscription.
- Le projet d'animation vous sera adressé par mail et mis à disposition sur le portail famille et l'application Intramuros. La période d'inscriptions y sera précisée. **Merci de la respecter.**



L'inscription des enfants incombe aux parents / tuteurs légaux.

Sans inscription préalable, la direction se donne le droit de refuser le(s) enfant(s). L'ouverture et la fermeture du centre se feront en fonction des inscriptions péricentre.

- Toute inscription enregistrée sur le portail ne peut être modifiée après la fin des inscriptions sauf si l'absence est liée à un problème de santé justifié.
- Toute absence non justifiée par un certificat médical ou une attestation sur l'honneur donnée avant le 5 du mois suivant, entraînera **une facturation complète du créneau réservé** (évaluation des charges, de personnel notamment).

Conditions d'accès	Enfants de 3 ans révolus à 11 ans et de 11 ans à 13 ans habitant la commune de Bégrolles-en-Mauges ou hors commune (sans surcoût) Exception possible pour les enfants de moins de 3 ans déjà scolarisés ou qui vont l'être en septembre (pour la période d'été)			
Horaires	Péricentre matin (sur inscription)		7h – 9h	
	Journée		9h – 17h	
	Pause du Midi		12h – 13h30	
	Péricentre soir (sur inscription)		17h – 18h30	
Inscriptions & désinscriptions	<p>Inscription et désinscription sur le portail pendant la période d'inscription. Annulation impossible après la date butoir d'inscription sauf le péricentre reste modifiable.</p> <p>Ajout possible, si places restantes. Pensez à faire vos réservations pour le péricentre.</p>			
Modifications de planning	Toute modification de planning hors délai devra être signalée par le biais :	d'un message sur le répondeur téléphonique au 02.41.70.40.43	ou d'un SMS au 07.68.83.62.22	ou d'un mail à l'adresse suivante : <u>loustics.begrolles@gmail.com</u>



L'été, l'inscription se fait obligatoirement à la journée AVEC ou SANS repas avec une possibilité de péricentre sur inscription.

- Le projet d'animation vous sera adressé par mail et mis à disposition sur le portail famille et l'application IntraMuros. La période d'inscription y sera précisée. **Merci de la respecter.**
- Toute inscription enregistrée sur le portail ne peut être modifiée après la fin des inscriptions sauf si l'absence est liée à un problème de santé justifié.
- Toute absence non justifiée par un certificat médical ou une attestation sur l'honneur donnés avant le 5 du mois suivant entraînera **une facturation complète du créneau réservé** (évaluation des charges, de personnel notamment).
- Les veillées et nuitées proposées sont réservées aux enfants de **6 ans et plus** sauf si une précision à ce sujet est spécifiée sur le programme d'animation.



L'inscription des enfants incombe aux parents / tuteurs légaux. Sans inscription préalable, la direction se donne le droit de refuser le(s) enfant(s). L'ouverture et la fermeture du centre se feront en fonction des inscriptions péricentre.

Fonctionnement commun aux différents services

- La municipalité définit avant chaque rentrée scolaire, les dates d'ouvertures des vacances estivales ainsi que les jours de fermeture annuelle. Il pourra y avoir également des fermetures exceptionnelles lors d'événements climatiques ou épidémies.
- Aucun enfant ne partira seul ou avec une personne mineure sans autorisation écrite de la famille.
- La direction doit impérativement être prévenue si l'enfant est récupéré par une autre personne que celle qui vient habituellement. Si ce n'est pas le cas, l'enfant restera dans l'enceinte de l'établissement jusqu'au retour des parents. La personne doit être notifiée sur le document d'inscription, si la personne n'est pas notée, elle devra présenter une pièce d'identité.
- Tout enfant arrivé avant 8h00 a droit à son petit déjeuner fourni par la structure, et un goûter est systématiquement proposé aux enfants fréquentant l'accueil périscolaire après la classe, et ce sans supplément de prix. Une attention particulière est portée à l'équilibre alimentaire et le gaspillage.



Nous n'accepterons pas les enfants arrivant avec leur propre nourriture.

- Le mercredi et pendant les vacances scolaires, une sieste est proposée aux enfants qui le souhaitent. Les lits et draps sont fournis par la structure. L'enfant peut apporter son doudou/tétine si besoin. Une bannette nominative est mise à disposition pour les déposer.
- Toutes les familles et tous les salariés doivent appliquer le protocole sanitaire et le plan de sécurité en vigueur.
- Un enfant malade/fiévreux ne peut être accepté dans la structure, dans les mêmes modalités que dans l'école. En cas de problème particulier, les parents doivent en avvertir la direction et vice-versa.
- Merci de marquer au nom de l'enfant : les vêtements (manteaux, écharpes...), doudous et cartables. Beaucoup de vêtements sont oubliés aux porte-manteaux tous les ans... Merci d'y prêter attention.



RAPPEL

Chaque enfant devra avoir une tenue adaptée à la saison (une casquette ou chapeau, gourde, un tube de crème solaire) et une tenue adaptée à l'activité.

La facturation

- L'accueil périscolaire fonctionne à la 1/2 heure. Toute 1/2 heure entamée est due (une tolérance de 5 minutes maximum d'avance est appliquée).
- Les tarifs tiennent compte **des quotients familiaux** qui seront mis à jour plusieurs fois dans l'année. Ils sont définis par le conseil municipal, et sont communiqués aux familles dans la fiche d'inscription et consultable sur le site internet de la commune.
- L'accueil périscolaire et de loisirs « Les Loustics » fonctionne avec un système de facturation au mois. La facture sera envoyée par mail au début du mois suivant et devra être réglée auprès du Trésor Public.

Les tarifs

TARIFICATION 2026/2027

ACCUEIL PERISCOLAIRE + PERICENTRE MERCREDI + PERICENTRE VACANCES SCOLAIRE

QF	0-600	601-850	851-950	951-1150	1151-1250	1251-1400	1401-1600	1601 et +
TARIFS A L'HEURE	2,20 €	2,44 €	2,76 €	3,57 €	4,19 €	4,60 €	5,21 €	5,62 €
TARIF A LA 1/2 H	1,10 €	1,22 €	1,38 €	1,78 €	2,08 €	2,30 €	2,60 €	2,81 €

ACCUEIL DE LOISIRS + MERCREDI

QF	0-600	601-850	851-950	951-1150	1151-1250	1251-1400	1401-1600	1601 et +
LA JOURNEE (goûter compris)	7,40 €	9,00 €	10,00 €	11,90 €	13,64 €	14,68 €	15,70 €	16,74 €
LA 1/2 JOURNEE (9h/12h30 ou 13h30/17h)	3,70 €	4,50 €	5,00 €	5,95 €	6,82 €	7,34 €	7,85 €	8,37 €
REPAS	2,70 €	2,70 €	4,80 €	4,80 €	4,80 €	4,80 €	4,80 €	4,80 €

Tarifs fidélité vacances scolaires

QF	0-600	601-850	851-950	951-1150	1151-1250	1251-1400	1401-1600	1601 et +
FORFAIT 3 JOURS (9h/17h) hors repas	19,98 €	24,30 €	27,00 €	32,13 €	36,82 €	39,64 €	42,38 €	45,21 €
FORFAIT 5 JOURS (9h/17h) hors repas	33,30 €	40,50 €	45,00 €	53,56 €	61,36 €	66,07 €	70,64 €	75,35 €
REPAS	2,70 €	2,70 €	4,80 €	4,80 €	4,80 €	4,80 €	4,80 €	4,80 €

Remise appliquée 10%

Annexe détail calcul forfait + repas

QF	0-600	601-850	851-950	951-1150	1151-1250	1251-1400	1401-1600	1601 et +
FORFAIT 3 JOURS (9h/17h) - Hors repas	19,98 €	24,30 €	27,00 €	32,13 €	36,82 €	39,64 €	42,38 €	45,21 €
FORFAIT 3 JOURS (9h/17h) - 1 REPAS	22,68 €	27,00 €	31,80 €	36,93 €	41,62 €	44,44 €	47,18 €	50,01 €
FORFAIT 3 JOURS (9h/17h) - 2 REPAS	25,38 €	29,70 €	36,60 €	41,73 €	46,42 €	49,24 €	51,98 €	54,81 €
FORFAIT 3 JOURS (9h/17h) - 3 REPAS	28,08 €	32,40 €	41,40 €	46,53 €	51,22 €	54,04 €	56,78 €	59,61 €
FORFAIT 5 JOURS (9h/17h) - Hors repas	33,30 €	40,50 €	45,00 €	53,56 €	61,36 €	66,07 €	70,64 €	75,35 €
FORFAIT 5 JOURS (9h/17h) - 1 REPAS	36,00 €	43,20 €	49,80 €	58,36 €	66,16 €	70,87 €	75,44 €	80,15 €
FORFAIT 5 JOURS (9h/17h) - 2 REPAS	38,70 €	45,90 €	54,60 €	63,16 €	70,96 €	75,67 €	80,24 €	84,95 €
FORFAIT 5 JOURS (9h/17h) - 3 REPAS	41,40 €	48,60 €	59,40 €	67,96 €	75,76 €	80,47 €	85,04 €	89,75 €
FORFAIT 5 JOURS (9h/17h) - 4 REPAS	44,10 €	51,30 €	64,20 €	72,76 €	80,56 €	85,27 €	89,84 €	94,55 €
FORFAIT 5 JOURS (9h/17h) - 5 REPAS	46,80 €	54,00 €	69,00 €	77,56 €	85,36 €	90,07 €	94,64 €	99,35 €

TARIFICATION 2026/2027	(suite)
-------------------------------	----------------

Tarifs sortie/intervenants	
Tarif 0	3,00 €
Tarif 1	4,50 €
Tarif 2	7,50 €
Tarif 3	10,00 €

Tarif veillée	
Tarif unique	7,00 €

Tarif nuit sous tente	
Tarif unique	13,00 €

Tarifs commune et hors commune pas de différence de tarifs

Moyens de paiements possibles à envoyer à la trésorerie de Cholet :

- Prélèvement automatique
- Carte bancaire
- Chèque à la trésorerie de Cholet
- QR code auprès d'un buraliste
- ANCV papier uniquement
- CESU papier uniquement

Les familles sans quotient familial doivent se rapprocher de la direction pour le calcul de leur quotient (munies de leur dernier avis d'imposition).

Toute famille refusant de fournir un justificatif de revenus se verra appliquer les tarifs de la tranche la plus haute.

Pour le centre de loisirs, un supplément peut être demandé lors des sorties, veillées ou nuitées. Il est inscrit sur le programme d'animation.

Déclaration fiscale et aides exceptionnelles

- Comme pour une assistante maternelle, vous pouvez déclarer les heures passées aux Loustics sur vos **déclarations d'impôts** si votre enfant a entre 3 ans et 6 ans au cours de l'année concernée. Pensez à **conserver vos factures** pour faire valoir vos droits au moment des déclarations fiscales ou une attestation fiscale vous sera fournie sur simple demande.
- La structure conventionne chaque année avec la CAF pour recevoir des aides concernant :
 - Les **quotients inférieurs ou égaux à 850** (FLA ALE)
 - Les enfants en **situation de handicap** (FLA AEH), notification MDPH à fournir.

Si vous êtes concernés par l'une des deux situations : merci de vous rapprocher de la direction.

Nos partenaires



Sans l'aide de nos partenaires, les tarifs horaires de facturation seraient majorés.

Rappel : les familles ont l'obligation d'informer la structure de tout changement de leur situation (notamment l'actualisation du quotient familial).

La communication de vos numéros d'allocataires est nécessaire. Toute inscription avec accord de consultation du dossier allocataire, autorise la direction à vérifier les quotients familiaux via le site de la CAF.

Toute famille inscrite doit se conformer ce règlement intérieur. Pour rappel, il est affiché à l'accueil de la structure et disponible sur le site internet de la commune.

Les membres du conseil municipal se réservent le droit de modifier le présent règlement en cours d'année si cela est nécessaire.

Protection des données

En acceptant le règlement intérieur, vous acceptez que la direction mémorise et utilise vos données personnelles dans le but d'améliorer vos interactions et de vous communiquer les informations liées au fonctionnement des différents services.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, la municipalité s'engage à ne pas divulguer, transmettre, ni partager vos données avec d'autres entités, entreprises ou organismes conformément au règlement général de protection des données (RGPD) de 2018.

À tout moment vous avez le droit de modifier, accéder ou supprimer vos données personnelles.



La signature de la fiche inscription et famille vaut pour acceptation de ce règlement.